



sécurité
alimentaire

L'agriculture familiale durable comme moteur de développement ?

en bref

La note stratégique de la Coopération belge au développement sur le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2010) est en passe d'être révisée. Celle-ci faisait de l'agriculture familiale durable l'un de ses secteurs prioritaires. Alors que la capacité de l'agriculture familiale à relever les défis du 21^e siècle pour la planète est questionnée, force est de constater que le modèle agro-industriel a ses limites et qu'il a des impacts importants sur l'environnement et la santé: il consomme de l'eau, des sols et des intrants chimiques et des biotechnologies dont les effets néfastes sur la planète vont en s'aggravant.

Enjeux de la souveraineté et sécurité alimentaires et du droit à l'alimentation

Selon le rapport des Nations Unies intitulé « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 », la population mondiale souffrant de malnutrition est descendue à 795 millions de personnes – soit 216 millions de moins qu'en 1992¹. S'il est évident que des améliorations ont été obtenues, les perspectives d'éradication totale de la faim et de réalisation de la sécurité alimentaire pour tous demeurent des enjeux actuels. Ceux-ci supposent des engagements d'autant plus importants que les données statistiques de la FAO en termes de réduction de la faim proviennent d'un nouveau mode de calcul initié en 2012 (basé sur la révision des données démographiques, l'intégration de nouvelles données anthropométriques, une actualisation des apports alimentaires énergétiques estimés par pays ou encore l'estimation des pertes de produits alimentaires au niveau de la distribution de la vente de détail)² qui ne transcrit qu'une vision partielle de la réalité.

Les populations rurales du Sud doivent faire l'objet d'un focus distinctif des politiques de coopération. Les Nations Unies ne disent pas autre chose en appelant à « la responsabilité des États dans la lutte contre la pauvreté [et la mise en œuvre de] mesures spécifiques [par le renforcement] des stratégies de sécurité alimentaire [et] l'accès aux moyens de subsistance des peuples ruraux [...]»³.

Il semble donc fondamental de prioriser la satisfaction des besoins des populations rurales, principales victimes de la faim, en leur garantissant le respect du principe de souveraineté alimentaire qui « privilégie des solutions d'accroissement de la sécurité alimentaire [par] la production pour les marchés locaux et nationaux et [par] l'intégration des marchés régionaux. Rétablissant les États dans leurs responsabilités de promouvoir le droit à l'alimentation et leurs capacités d'action en matière agricole, [le principe de souveraineté alimentaire] donne aux populations les moyens de se développer et non d'être assistés⁴. »

Respect du principe de souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation sont donc intimement liés. Pour Olivier De Schutter, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, il s'agit « [...] d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur⁵. »

Les quatre priorités belges de 2010 pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

La note stratégique du 26 octobre 2010, rédigée en collaboration avec les principaux acteurs du secteur via la Plate-forme Agriculture et sécurité alimentaire (PASA) et approuvée par le ministre de la Coopération de l'époque, Charles Michel, rappelait que l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire étaient des secteurs prioritaires pour la Coopération belge. La Belgique inscrivait ces secteurs dans la durée en fixant en 2008 l'objectif de consacrer 15% de l'aide publique au développement à l'agriculture. Par cet engagement, notre pays se situait à la pointe des bailleurs internationaux dans ces secteurs et pouvait jouer un rôle prépondérant tant avec ses partenaires que dans les organisations internationales.

D'une manière plus globale, cette note stratégique identifiait quatre axes d'intervention privilégiés :

A/ Production agricole : amélioration et sécurisation de la production et de la productivité agricole dans une perspective de développement durable. Cet axe octroyait un rôle central aux organisations paysannes dans une perspective de valorisation d'un modèle de production familial allégé des contraintes d'accès aux facteurs de production (intrants, capital productif, information et transfert de technologies). La Belgique s'engageait aussi à « veiller attentivement au caractère de durabilité du développement agricole, à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité et à l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques⁶. »

B/ Commercialisation de la production : amélioration de la valorisation agricole et de l'accès aux marchés. La coopération belge s'engageait ainsi à améliorer les services de transport, d'information et de communication, les capacités de stockage locales, le développement et/ou le renforcement des entreprises, associations ou organisations paysannes de transformation locales et la commercialisation des productions sur les marchés locaux. Plus généralement, il s'agissait « [d'] améliorer l'accès à la nourriture, la qualité des aliments et la stabilité d'approvisionnement et contribuer de la sorte à la sécurité alimentaire⁷. »

C/ Gouvernance du secteur agricole : renforcement de l'État, de la société civile et des organisations paysannes. En faisant du renforcement des capacités institutionnelles publiques une priorité, il s'agissait de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques soutenant les acteurs de la société civile engagés dans le secteur agricole pour tendre vers la réalisation de la sécurité alimentaire⁸.

D/ Les femmes rurales : empowerment individuel et collectif des femmes rurales. En considérant à part entière les femmes rurales comme actrices du développement et en reconnaissant les contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées, il s'agissait de renforcer leur autonomisation économique et leurs capacités notamment par « l'accès aux ressources et moyens de décisions [...] à tous les niveaux⁹. »

Pourquoi réviser la note stratégique de 2010 ?

L'intervention du Ministre de la coopération au développement en séance plénière du 15 mars 2016 de la Chambre des Représentants a fait naître certaines craintes pour la poursuite des axes prioritaires de 2010. En effet, proposer de réviser la précédente note stratégique au motif que « les normes internationales d'élaboration d'une politique publique commandent de renouveler une note stratégique tous les cinq ans [et que la nouvelle note s'appuiera] sur l'Agenda 2030 pour le développement durable¹⁰ » devrait alors se faire dans le sens du renforcement des axes qui étaient déjà identifiés dans la note de 2010. Aussi, une référence explicite à l'agriculture familiale durable apparaît comme fondamentale. Les mentions faites de privilégier une agriculture intensive « moderne » laissent en effet craindre le remplacement de nombreux paysans par un nombre restreint d'agriculteurs salariés mécanisés, dépendants d'apports en capitaux très importants, d'intrants et de produits phytosanitaires dont les pratiques agricoles affectent la biodiversité.

Enfin, tout processus de révision se doit de tenir compte de l'expérience des cinq années de mise en œuvre sur le terrain de la précédente note stratégique, ainsi que des nombreuses études valorisant les axes prioritaires dégagés en 2010¹¹. Cette orientation visant à soutenir l'agriculture familiale durable est d'ailleurs partagée dans le rapport de 2008 de l'IAASTD (International Assessment of Agricultural Science Knowledge and Technology) qui prône « un développement agricole tenant compte des fonctionnalités écologiques naturelles des écosystèmes et utilisant des techniques durables et adaptées au milieu [...]»¹². Enfin, un processus inclusif doit encadrer l'élaboration de la nouvelle note stratégique en étant ouvert à tous les acteurs mobilisés sur les questions de sécurité alimentaire.

1/ FAO, *Le nombre de personnes souffrant de la faim passe sous la barre des 800 millions. Prochain objectif : l'éradication*, Rome, 27 mai 2015, <http://www.fao.org/news/story/fr/item/288345/icode/>

2/ Ce nouveau mode de calcul s'exonère des chiffres établis selon la notion de « style de vie intense » qui fixe le nombre de personnes souffrant de la faim à 2,5 milliards de personnes. Ce « style de vie intense » se caractérise notamment par le travail manuel, dans des conditions climatiques difficiles, qui ne permet pas de vivre décemment de sa propre production – soit le fait actuel d'une large majorité des paysans ruraux du Sud.

3/ HOLLELA Caroline, CARRACILLO Camille, *Les droits internationaux des paysans : état des lieux*, Entraide et Fraternité, novembre 2013, page 2

4/ Lire à ce sujet *Souveraineté alimentaire : un agenda pour agir*, publication éditée par le CNCN-Opération 11.11.11, le Collectif Stratégies Alimentaires, Oxfam-Solidarité et SOS Faim-Agir avec le Sud, 2008, 53 pages, <http://www.cncd.be/IMG/pdf/jma2008-memorandum.pdf>

5/ DE SCHUTTER Olivier, <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

6/ La coopération belge au développement, *Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire*, octobre 2010, pages 14 à 18

7/ Idem.

8/ Id.

9/ Id.

Renforcer l'agriculture familiale durable au cœur des politiques belges contre la faim

Faire de l'agriculture familiale durable l'ossature principale de la nouvelle note stratégique répond aux engagements internationaux du cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En effet, son deuxième Objectif de développement durable vise à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ». S'inscrivant déjà dans cette perspective, la note stratégique de 2010 mérite simplement d'être complétée.

D'autant que « l'agriculture est multifonctionnelle, multifactorielle, [nécessite] des approches tenant compte des contextes spécifiques dans lesquels elle se pratique, [associe] l'ensemble des acteurs de la chaîne et [prend] en considération les savoirs locaux. Ce nouveau paradigme [...] signe l'affaiblissement des solutions universelles et réductrices [...]»¹³. Il apparaît donc fondamental d'aller au-delà des conclusions de la Banque mondiale au sujet de l'agriculture familiale car, bien que lui assignant un rôle central dans la réduction de la pauvreté rurale, elle ne l'envisage que sous le prisme de la transformation vers une agriculture moderne sans « [se départir] de la traditionnelle vision linéaire du développement rural [n'envisageant] la transformation structurelle que sous l'angle d'une transition d'une économie fondée sur l'agriculture vers une économie fondée sur l'industrie et les services¹⁴. »

La priorité de la Coopération belge doit donc être de renforcer son soutien à la transformation de l'agriculture familiale et durable, dans les lignes identifiées par les acteurs que sont les paysannes et les paysans, et d'en accompagner l'évolution.

10/ La Chambre des Représentants, Séance plénière du 15 mars 2016, Compte-rendu analytique, page 17, <https://www.dekamer.be/doc/CCRA/pdf/54/ac367.pdf>

11/ Plusieurs études internationales confortent l'orientation de la note 2010 qui fixait comme priorité le soutien à l'agriculture familiale. Notons à ce sujet le rapport 2008 de l'IAASTD *Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement*, le rapport d'Olivier De Schutter *Agro-écologie et droit à l'alimentation* (2011), le rapport FIDA sur la pauvreté agricole (2011) ou encore les conclusions du *Symposium international sur l'agro-écologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition de la FAO* (2014).

12/ DELCOURT Laurent, *Crise alimentaire ou faillite du modèle agricole in La production et la commercialisation des denrées alimentaires et le droit du marché*, HAL Archives-ouvertes.fr, 2009, page 4, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00925518/document>

13/ EVEN Marie-Claude, *L'IAASTD : une expertise internationale qui marque un changement de paradigme pour l'agriculture et le développement in Prospective et évaluation* (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – République française), Analyse n°6, avril 2009, page 4

14/ DELCOURT Laurent, *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre in Pression sur les terres. Devenir des agricultures paysannes*, CETRI, Alternatives Sud, volume 17, 2010, page 21

recommandations

Concernant le processus d'élaboration de la nouvelle note, le CNCD-11.11.11 recommande de :

- maintenir le processus participatif et inclusif de tous les acteurs impliqués dans la thématique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (en ce compris la participation des paysannes et des paysans du Sud),
- tenir compte de l'expérience des cinq années de mise en œuvre sur le terrain des quatre axes prioritaires de la note stratégique 2010, ainsi que des travaux académiques sur la question,
- pérenniser et renforcer (en incluant notamment des notions comme celles de la nutrition, de la formation des jeunes, du rôle des greniers et stocks publiques, de bonne gouvernance, etc.) les quatre axes prioritaires définis dans la note stratégique de 2010.

En termes d'axes prioritaires de la nouvelle note stratégique, le CNCD-11.11.11 recommande de :

- s'engager dans la réalisation du deuxième Objectif de développement durable « faim zéro », promouvant d'ici 2030 la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable,
- s'assurer de la cohérence des différentes politiques et instruments de coopération au regard des principes de la souveraineté et de la sécurité alimentaires, du droit à l'alimentation ainsi que de l'agriculture familiale durable (en lui donnant les moyens humains et financiers nécessaires),
- faire de l'agriculture familiale durable le pôle central d'intervention dans le domaine agricole à long terme car celle-ci répond aux besoins propres des communautés locales, respecte l'environnement et les savoirs traditionnels, est source d'emplois et participe à plus de 50% à l'offre alimentaire mondiale¹⁵,
- soutenir et renforcer les organisations paysannes ainsi que les organisations des femmes rurales comme interlocuteurs incontournables dans la définition et la mise en œuvre des programmes de coopération sur le plan agricole,
- soutenir le financement des agriculteurs locaux, encourager les investissements publics dans l'agriculture familiale et tendre vers la reconnaissance du statut d'exploitant agricole,
- soutenir la transition vers les pratiques agro-écologiques par le développement de la recherche et un engagement auprès des programmes élaborés par les organisations paysannes,
- favoriser les circuits-courts (marchés locaux et régionaux) et réduire la distance entre les producteurs et les consommateurs,
- maintenir l'engagement de consacrer 15% de l'aide publique au développement belge au secteur de l'agriculture et d'en allouer une large part à l'agriculture familiale durable.

contact

Benjamin Van Cutsem, Chargé de recherche
et de plaidoyer, benjamin.vancutsem@cncd.be
+32 (0) 2 250 12 40 / + 32 (0) 477 93 00 16

cncd-11.11.11

quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles
www.cncd.be – publications@cncd.be

¹⁵ Pour une liste plus détaillée de recommandations favorables à l'agriculture familiale durable, se référer au Policy Brief de la Coalition contre la faim (CCF), *Objectif 2020. L'agriculture familiale au cœur des politiques belges contre la faim*, octobre 2015, 12 pages